AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

QUE lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le lundi 22 juin 2026 à 16 h 15, le rapport financier de l'exercice 2025 accompagné de tous les autres documents prescrits par la ministre, seront déposés par le trésorier de la Ville devant le conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 12 juin 2026.

(s) *Louis-André Garceau*
Me Louis-André Garceau, **avocat**
Greffier